



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 13 janvier 2021, le règlement no. 520-20 pour la création d'un fonds de roulement de 300 000\$ sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à huis clos.

Le projet de règlement 520-20 est disponible pour consultation, vous pouvez en faire la demande par courriel à l'adresse dg@st-blaise.ca.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 520-20)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h 00 et 14 h 00, le 22^e jour de décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert